



Réunion de bureau – Relevé de décisions

Date : **Jeudi 4 mars 2021 à 8h30**

Excusés : Pascal Claudel, Stéphanie Nougier, Jean-Louis Morin, Pierre Maisonnat

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Finances - Moyens généraux et patrimoine – Rapporteur Jean-Louis BONNET
--

Budget primitif 2021 – arbitrages politiques

Section d'exploitation

Les éléments présentés ci-dessous sont constitués par l'ensemble des demandes remontées de l'ensemble des directions, sans censure ni jugement d'opportunité

A noter qu'un travail spécifique est en cours sur les budgets AEP et assainissement et qu'ils ne sont pas pris en compte dans la réflexion. L'arbitrage principal concernant ces budgets a déjà eu lieu puisque le Conseil d'Agglomération a reconduit les tarifs en place en 2020.

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque grande direction le résultat financier prévisionnel. Celui-ci est comparé à la prévision initiale 2020 et la dernière colonne mentionne l'évolution entre le BP 2020 et la proposition 2021.

A noter :

- ✓ La ressource fiscale est présentée ici à **taux constant**.
 - ✓ La ressource fiscale hors VM, taxe GEMAPI, TEOM et taxe de séjour est affecté au service « non ventilable »
-

	BP 2020			BP 2021			Evolution du résultat
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Développement territorial	1 515 276 €	1 016 788 €	-498 488 €	1 980 195 €	1 211 483 €	-768 712 €	-270 224 €
Communication	288 165 €	0 €	-288 165 €	288 461 €	0 €	-288 461 €	-296 €
Déchets ménagers	6 823 318 €	6 534 220 €	-289 098 €	6 935 783 €	6 434 100 €	-501 683 €	-212 585 €
GEMAPI	1 298 515 €	1 480 791 €	182 276 €	1 501 685 €	1 594 372 €	92 687 €	-89 589 €
Environnement	247 371 €	122 705 €	-124 666 €	359 704 €	123 001 €	-236 703 €	-112 037 €
Agriculture	128 202 €	43 520 €	-84 682 €	176 009 €	89 784 €	-86 225 €	-1 543 €
Agences postales	43 336 €	42 000 €	-1 336 €	53 193 €	39 000 €	-14 193 €	-12 857 €
Agés de la vie	2 812 338 €	754 506 €	-2 057 832 €	3 064 836 €	821 115 €	-2 243 721 €	-185 889 €
Petite enfance	4 482 884 €	2 590 105 €	-1 892 779 €	4 663 068 €	2 500 345 €	-2 162 723 €	-269 944 €
Technique	1 487 911 €	423 100 €	-1 064 811 €	1 469 347 €	404 249 €	-1 065 098 €	-287 €
Fonction support	2 270 002 €	282 000 €	-1 988 002 €	2 140 472 €	282 000 €	-1 858 472 €	129 530 €
Non ventilable	11 023 034 €	23 859 000 €	12 835 966 €	10 998 032 €	23 469 120 €	12 471 088 €	-364 878 €
Développement économique	1 983 870 €	649 130 €	-1 334 740 €	2 044 289 €	530 916 €	-1 513 373 €	-178 633 €
Domaine de Champos	444 508 €	510 000 €	65 492 €	431 642 €	445 000 €	13 358 €	-52 134 €
Espace aquatique Linaë	786 544 €	172 955 €	-613 589 €	804 167 €	114 157 €	-690 010 €	-76 421 €
Transport	3 335 477 €	3 356 640 €	21 163 €	3 444 275 €	3 315 040 €	-129 235 €	-150 398 €
SPANC	183 704 €	180 000 €	-3 704 €	188 675 €	118 000 €	-70 675 €	-66 971 €
Capacité d'investissement brute	39 154 455 €	42 017 460 €	2 863 005 €	40 543 833 €	41 491 682 €	947 849 €	-1 915 156 €
Capital des emprunts long terme	1 704 339 €		-1 704 339 €	1 711 200 €		-1 711 200 €	
Capacité d'investissement nette	40 858 794 €	42 017 460 €	1 158 666 €	42 255 033 €	41 491 682 €	-763 351 €	-1 922 017 €

Le premier constat qui s'impose de manière abrupte est que sur cette base ARCHE Agglo ne serait même pas en mesure de rembourser le capital de sa dette ; la question de l'investissement n'ayant alors plus lieu de se poser.

Au-delà de la fragilité structurelle du budget communautaire qui nécessitera à court terme un débat sur l'évolution de la fiscalité, il a été d'ores et déjà identifié des pistes d'optimisation qui s'appuient sur deux axes :

- ✓ une année 2021 qui sera encore marquée, du moins partiellement, par la crise sanitaire, et donc une réduction de nos activités,
- ✓ la priorisation de nos actions, priorisation adaptée à nos moyens financiers, et non l'inverse

Chaque direction a donc été saisie afin qu'un travail d'analyse des besoins exprimés soit effectué, en relation avec les vice-présidents concernés. L'objectif est de permettre des arbitrages politiques visant à atteindre à minima une CAF nette du niveau de celle du BP 2020 (**+ ou - 1 150 K€**), qui reste somme toute modeste au regard des ambitions en matière d'investissement qui sont développées dans la deuxième partie de la note.

Dans la note adressée à chaque directeur des propositions/pistes d'arbitrage ont été suggérés avec comme consigne de les amender, les compléter, les amplifier.....

Direction XXXX : [- 300 K€ (résultat BP 20) / - 400 K€ (résultat BP 21) / - 100 K€ (évolution du résultat)]
 Les actions et/ou études : sont ici mentionnées les principales actions portées dans le budget. Les montants sont des coûts bruts qui ne prennent pas en compte les subventions attendues, sollicitées, espérées.
 Arbitrages possibles : propositions soumises à discussion

Développement territorial : [- 498.48 K€ / - 768.71 K€ / - 270,23 K€]

Cette année cette direction intègre la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour une charge résiduelle de 30 K€.

La contribution à ADN lui a été réaffectée pour un montant de 85 K€

Les actions et/ou études :

- ✓ Projet de territoire (y compris son volet communication) : 100 K€
- ✓ Plan partenarial de gestion : 25 K€
- ✓ Animation PIG et OPAH_RU : 300 K€
- ✓ SCoT : 75 K€
- ✓ ADN : 85 K€
- ✓ Etude urbaine (volet foncier du PLH) : 50 K€
- ✓ Actions du SPEEH : 172 K€
- ✓ Aide au PLU : 50 K€

A noter que les aides directes à l'amélioration de l'habitat sont portées en section d'investissement.

Arbitrages possibles :

- ✓ Aides au PLU : - **30 K€** (20 K€ consommés en 2020)
- ✓ Actions SPEEH, - 25 % (montée en charge et crise sanitaire) : - **43 K€**

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Aides au PLU : - 30 K€ (20 K€ consommés en 2020)

Actions SPPEH, - 25 % (montée en charge et crise sanitaire) : - 43 K€

Communication : [-288.17 K€ / - 288.46 K€ / -0.29 K€]

La quasi stabilité qui s'explique par le fait que les dépenses de communication afférentes à chaque direction leurs sont affectées. Ainsi se sont **115 K€** qui sont ventilés dans les différents services et sur lesquels **il conviendrait de statuer.**

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Communication interne : - 7 K€ (à prendre sur l'enveloppe ci-dessus)

Vidéo Drone : - 15 K€ (à prendre sur l'enveloppe ci-dessus)

Déchets : [- 289.01 K€ / -501.68 K€ /- 212.67 K€]

A noter un besoin en financement de la section d'investissement de **415 K€** constitué pour 102 K€ de renouvellement de stock de CSE et colonnes aériennes et pour 313 K€ de travaux de réhabilitation et mise aux normes des 3 déchèteries.

Arbitrages possibles :

- ✓ Appliquer le taux cible prévu lors du ROB 2020, soit 10.59 % : **+ 670 K€**
- ✓ Action sur la masse salariale (embauche déchèterie 1 ETP) : **- 29 K€**

Arbitrages validés par les membres du bureau : Lissage des taux sur 5 ans (délibération).

Application des taux de 2020 en 2021 et clause de revoyure en 2022.

GEMAPI : [182.27 K€ / 92.69 K€ /- 89.58 K€]

A noter un besoin en financement de la section d'investissement de **700 K€.**

Les actions et/ou études :

- ✓ Sensibilisation des enfants : 105 K€
- ✓ Etude « ruissellement » : 60 K€
- ✓ Etude de danger des digues (Bouterne/Rhône/Torras/Doux) : 110 K€
- ✓ Equipe rivière : 300 K€
- ✓ Syndicat de rivières : 350 K€

Arbitrages possibles :

- ✓ Différer la mise en place des astreintes « inondations » : masse salariale – **10 K€**, matériel – **30 K€**
- ✓ Action sur la masse salariale :
 - embauche d'un chargé de mission « digues » : - **18 K€**
 - agent rivière « bucheron » : - **15 K€**

Une évolution de la taxe GEMAPI à court terme est inéluctable si l'agglo ne souhaite pas voir financer par son budget général les actions qu'elle doit mettre en œuvre dans le cadre de cette compétence obligatoire.

Pour rappel le montant de la taxe doit être fixé avant la fin septembre de l'année N pour une application l'année N+1 -> pour le budget 2021 le montant demeurera donc 1 M€.

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Différer la mise en place des astreintes « inondations » : masse salariale – 10 K€, matériel – 30 K€

Différer l'embauche d'un agent rivière « bucheron » : - 15 K€

Réduire à 30 000 € l'étude ruissellement

Réduire à 80 000 € la sensibilisation

Il faudra avoir une réflexion sur la taxe GEMAPI dès septembre 2021

Environnement : [-124.66 K€ / - 236.70 € / -112.04 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ Sensibilisation des enfants : 42 K€
- ✓ Plan de gestion des espaces naturels et sensibles : 11.6 K€
- ✓ Diagnostic biodiversité des ENS : 7 K€
- ✓ Mise en place d'éco-compteurs ENS Pierre Aiguille : 7 K€
- ✓ Partenariat LPO, formation observateurs bénévoles : 3 K€
- ✓ Diagnostic écologique industriel et commerciale (PCAET) : 10 K€
- ✓ Etude chauffage bois (PCAET) : 25 K€
- ✓ Start ENR : 15 K€
- ✓ Etude ENR en collaboration avec CC RC : 20 K€
- ✓ Actions C2T2A : 8 K€
- ✓ Formation des jardiniers amateurs et des agents aux techniques alternatives : 5 K€
- ✓ Défi Famille (TEPOS) : 24 K€

Arbitrage possible :

- ✓ Adhésion SDE 26 : - **27 K€**

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Adhésion SDE 26 : - 27 K€ (les communes adhèrent donc l'Agglo ne peut pas adhérer)

Agriculture & alimentation : [-84.68 K€ / - 86.22 K€ / - 1.54 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ Sensibilisation des enfants : 41 K€
- ✓ Accompagnement le développement de l'approvisionnement local dans les cantines : 25 K€
- ✓ Subvention organismes agricoles : 16 K€
- ✓ Fond d'aide à l'installation : 21 K€
- ✓ Destruction du frelon asiatique : 20 K€

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Réduire à 20 000 € sur la sensibilisation

Réduire à 15 000 € sur la destruction du frelon asiatique

Agés de la vie : [-2 057.83 K€ / -2 243.72 K€ / - 185,89 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ ALSH : 1 213 K€
- ✓ Centre multimédia : 85 K€
- ✓ Personnes âgées / personnes handicapées : 84 K€
- ✓ Escalé répit : 48 K€
- ✓ Portage de repas : 40 K€
- ✓ Diagnostic « santé » : 30 K€
- ✓ Evaluation politique jeunesse : 10 K€
- ✓ Jeunesse : 595 K€
- ✓ Lecture publique : 39 K€
- ✓ Culture : 197 K€
- ✓ Sport : 46 K€ dont 21 K€ de location de minibus

Arbitrages possibles :

- ✓ PAPH & escalé répit, diminution de 50 % (crise sanitaire....) : - 41 K€
- ✓ Culture, baisse de 25 % des actions EAC (crise sanitaire....) et retour à un niveau BP 2020 : -24 K€
- ✓ Sports action diverses : -15 K€

Arbitrages validés par les membres du bureau :

- 100 000 € globalement pour les politiques jeunesse, séniors, culture

Petite enfance : [- 1 892.78 K€ / - 2 162.72/ - 269,94 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ Crèches : 4 192 K€
- ✓ RAM : 297 K€
- ✓ Parentalité : 16 K€

Arbitrages possibles :

- ✓ Action sur la masse salariale :
 - embauche d'un chargé de mission «parentalité » : - 10 K€
 - réduire à de 3 ETP à 1.5 ETP les postes de remplacement : - 47 K€
- ✓ Travail sur le taux d'occupation : les recettes sont basées de manière très prudentielle sur un taux d'occupation de 70 % (61.6 % en 2020 et 80.63 % en 2019) :
 - Taux d'occupation à 70 % -> 1 621 K€
 - Taux d'occupation à 75 % -> 1 880 K€ soit + 259 K€
 - Taux d'occupation à 80 % -> 1 988 K€ soit + 367 K€

Arbitrages validés par les membres du bureau :

- 10 000 € embauche d'un chargé de mission parentalité (supprimer et libérer du temps des animatrices du RAM)

Taux d'occupation à 75 % -> 1 880 K€ soit + 259 K€

Ajout pour la crèche les Lutins d'1/2 poste pour un agent d'entretien et 1/2 poste pour la Direction de la structure soit + 25 000 €

Par ailleurs, économie de - 31 000 €

Développement économique : [- 1 334.74 K€ / - 1 513.37 / - 178.63 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ Chemin de fer du Vivarais : 151 K€
- ✓ Archi'Made : 36 K€
- ✓ Maison des Vins : 35 K€
- ✓ Actions FISAC (**hors aides aux TPE portées en investissement**) : 87 K€
- ✓ Sub SPL : 765 K€
- ✓ Entretien voirie ZA : 214 K€
- ✓ Le Félicien : 30 K€
- ✓ Entretien sentiers de randonnée et ViaRhôna : 140 K€
- ✓ Etude sport nature : 18 K€

Arbitrages possibles :

- ✓ Actions FISAC :
 - Community manager : - 26 K€(**LR accompagnement prévue pour faire monter en compétence les artisans commerçants sur l'outil numérique**)
 - Plateforme communautaire : - 24 K€
 - Application citoyenne : - 20 K€
- ✓ Sub SPL : - 10 K€ (prise en charge de la fibre par AA)
- ✓ Produit taxe de séjour : + 15 K€ (niveau BP 2020)
- ✓ Entretien ZA : - 64 K€ (niveau BP 2020)

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Gain = - 122 000 €

Services techniques : [- 1 064.81 K€ / - 1 065.10 K€ / - 0.29 K€]

Les actions et/ou études :

- ✓ Gestion & entretien du patrimoine communautaire : 563 K€
- ✓ Service technique mutualisé : 100 K€

Fonction support : [- 1 988.02 K€ / - 1 858.47 K€ / +129.55 K€]

L'intensification de la gestion analytique notamment en matière de charges communes entraîne mécaniquement une baisse du besoin en financement de cette direction. A noter une diminution du coût de l'assemblée de 43 K€.

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Action sur la masse salariale : différer à 2021 la création d'un service SIG : - 34 K€

Ne pas pourvoir au remplacement de Pauline André (congé mat service ACP) : - 14 K€ (recourir à un stagiaire en Master 2)

Non ventilable : [12 835.96 K€ / 12 669.89 K€ / - 166.07 K€]

Ce service comptabilise la fiscalité et les dotations non affectées ainsi que les reversements aux communes (attribution de compensation) et à l'Etat (FNGIR)

Arbitrage possible :

- ✓ La recette fiscale est basée sur **la ressource perçue en 2020 + 1 %**. A noter que le produit 2020 est en recul de **1.43 %** par rapport à 2019.

Avis des membres du bureau - Une évolution de la fiscalité à court terme semble donc inéluctable sauf à prévoir des coupes sévères dans les actions de l'agglomération, sans parler de développement. L'Agglomération si elle veut être un partenaire financier des communes doit se donner les moyens. Il sera indiqué dans le ROB que le sujet de l'évolution de la fiscalité sera travaillé.

Domaine du Lac de Champos : [65.49 K€ / 13.36 K€ / - 52.13 K€]

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Porter la recette budgétaire à environ 90 % de celle inscrite au BP 2020 : +20 K€

Budget transport : [21.16 K€ / - 129.23 K€ / - 150.39 K€]

Les deux ressources principales sont la convention de transfert de la région pour 2 441 K€ et le VM (versement mobilité) pour 725 K€

Les actions et/ou études :

- ✓ Le Bus : 400 K€
- ✓ Transport scolaire et interurbain : 1 662 K€
- ✓ Ligne Plats -> Tournon : 40 K€
- ✓ Ligne MV -> St Donat : 20 K€
- ✓ Délégation AURA : 953 K€

- ✓ Etude mode doux: 45 K€
- ✓ Intégration tarifaire : 25 K€
- ✓ Etude TAD et modalité de gestion du service : 80 K€

Arbitrages validés par les membres du bureau :

Une optimisation tarifaire des marchés avec l'espoir d'un gain de 1 % : - 21 K€

Une étude qui se concentre sur les modalités de gestion : -30 K€

Une revalorisation de la recette du VM basée sur les éléments du BP 2020 : +45 K€

Pour info le taux de VM doit se situer entre 0.25 % et 0.80 %. Le taux actuel est de 0.25 %

- ✓ Pour un taux de 0.30 % la recette estimée serait de l'ordre de 924 K€ soit plus 199 K€
- ✓ Pour un taux de 0.35 % la recette estimée serait de l'ordre de 1 078 K€ soit plus 353 K€
- ✓ Pour un taux de 0.40 % la recette estimée serait de l'ordre de 1 232 K€ soit plus 507 K€

Avis des membres du bureau : Le recours à l'augmentation de la ressource fiscale est inéluctable, sauf à se cantonner aux transports scolaires, urbains et interurbains. La ressource ne permet pas aujourd'hui de développer d'autres actions relevant notamment des modes de transport doux et du transport à la demande. Avis favorable pour un taux de 0,35% du Versement mobilité (modification en janvier 2022)

Synthèse :

L'application stricte de ces propositions, couplée à une analyse fine des besoins courants, permettrait d'atteindre une CAF nette **de l'ordre de 1 000 K€, en prenant toutefois le risque que la ressource fiscale soit en diminution.**

Une évolution de la fiscalité à court terme est toutefois inéluctable sauf à prévoir des coupes sévères dans les actions de l'agglo, sans parler de développement.

Section d'investissement

Le même travail a été effectué avec la section d'investissement est donne le résultat porté dans le tableau ci-dessous.

A noter

Ne sont mentionnées que les nouvelles prévisions. Les « restes à réaliser » qui apparaîtront dans le BP seront traités lors de l'analyse du CA.

	Dépenses	Recettes	Solde
Aménagement ZA existantes	1 745 000 €	250 000 €	-1 495 000 €
FTTH	1 326 000 €		-1 326 000 €
Collèges	1 120 000 €		-1 120 000 €
GEMAPI	1 695 627 €	995 739 €	-699 888 €
Subvention habitat	436 500 €		-436 500 €
Rénovation déchèterie	312 400 €	0 €	-312 400 €
ITDT	275 000 €		-275 000 €
Patrimoines communautaires	318 020 €	59 300 €	-258 720 €
Matériel & logiciel	221 262 €	-7 515 €	-228 777 €
Aides TPE	315 000 €	144 000 €	-171 000 €
Liaison ViaRhona / Gare de SJM	505 000 €	335 000 €	-170 000 €
Environnement	131 000 €	17 670 €	-113 330 €
Domaine de Champos	107 720 €	0 €	-107 720 €
Véhicules	106 800 €	0 €	-106 800 €
Matériel service déchets	102 664 €	0 €	-102 664 €
Politique VAE	72 000 €	16 875 €	-55 125 €
Linaé provision pour travaux	50 000 €		-50 000 €
AAGDV	130 000 €	81 811 €	-48 189 €
ALSH "Les Goules"	30 000 €		-30 000 €
Arrêts bus	30 000 €	0 €	-30 000 €
Médiathèques	25 608 €		-25 608 €
Matériel culture	28 000 €	19 500 €	-8 500 €
Sentiers randonnées	34 000 €	30 800 €	-3 200 €
Cessions d'actifs		193 000 €	193 000 €
FCTVA		492 957 €	492 957 €
	9 117 601 €	2 629 137 €	-6 488 464 €

Arbitrages validés par les membres du bureau Budget primitif 2021 : arbitrages

Section d'investissement

Arbitrages possibles :

GEMAPI, plan de gestion des zones humides différées : - 20 K€

Patrimoines et matériels communautaires :

- ✓ Matériel et équipement informatique : - 15 K€
- ✓ Peinture extérieure MV : - 26 K€
- ✓ Véhicule 4X4 « rivières » : -50 K€
- ✓ OT Tournon : - 30 K€
- ✓ Chaudière gymnase St Félicien : - 48 K€

Habitat, objectif PCAET ramené de 33 à 20 logements : - 65 K€

ZA existantes :

- ✓ Pichonnières : -45 K€
- ✓ Druizieux : -45 K€
- ✓ Fleurons : -20 K€
- ✓ Cornilhac : -494 K€
- ✓ L'île Neuve : -682 K€

Champos : - 41 K€

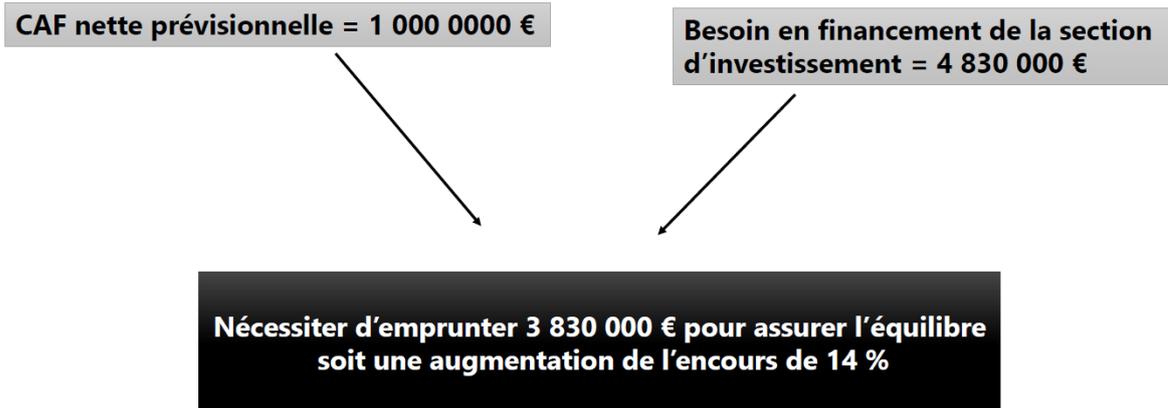
Environnement :

- ✓ Aménagement de deux sentiers : -17.5 K€
- ✓ Etang du Mouchet : -60 K€

Gain : 1 658 K€

Budget primitif 2021 : arbitrages

En synthèse



Plusieurs constats s'imposent :

- ✓ au regard d'une CAF nette de 1 000 K€, le recours à l'emprunt serait de près de **5 500 K€** pour assumer un tel budget d'investissement
- ✓ ce budget ne prend pas en compte le versement de fonds de concours.
- ✓ la compétence GEMAPI mobilise près de **700 K€** des besoins, alors que la taxe GEMAPI ne permet de dégager que **92.69 K€** (cf page n°3)
- ✓ ce constat s'applique aussi à la compétence transport qui nécessite **68,45 K€** de ressource alors que la section d'exploitation est déjà déficitaire (cf page n°6)

Séance levée à 12h00.